

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CEZAY**

Date de la convocation : 09 juin 2023

Afférents au CM : 11

Présents : 7

Votants : 10

SÉANCE DU 16 JUIN 2023

L'an DEUX MIL VINGT TROIS, le 16 juin 2023, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mme GIRY Marie-Thérèse, Maire.

PRÉSENTS : Marie-Thérèse GIRY, Mireille BROTTE, Carole PALLANCHE, Sergio FERNANDES-RIOS, Aurélie THOMAS, Cédric SOUCHON, Hubert COUDOUR

POUVOIRS : Jonathan JACQUET par Hubert COUDOUR, Ophélie BERNARD par Aurélie THOMAS, Delphine JACQUET par Mireille BROTTE

ABSENT : Clément VERNIN

SECRÉTAIRE : Aurélie THOMAS

CONVENTION D'UTILISATION DU COMPLEXE SPORTIF DE BOËN SUR LIGNON

Madame le Maire rappelle la délibération du 13/12/2022 du conseil communautaire de Loire Forez Agglomération, ainsi que celle du 9/06/2023 du conseil municipal de Boën-sur-Lignon actant le transfert du complexe sportif.

Celui-ci était effectif au 1^{er} avril 2023 et une convention sur son utilisation est donc à valider.

Celle-ci précise les conditions financières et d'utilisation de l'équipement qui comprend :

- deux gymnases dont une piste d'athlétisme et les équipements et matériels associés

Aucunes des dépenses de fonctionnement ou d'investissement ne seront répercutées sur les communes utilisatrices étant donné que la commune de Boën se voit verser des attributions de compensation par Loire Forez Agglomération.

Cependant, si des travaux excèdent le montant de cette attribution, une compensation sera demandée aux communes au prorata du nombre d'habitants de la commune.

MONTBRISON

Date de réception de l'AR: 22/06/2023
042-214200354-DE_007_2023-DE

Cette convention entrera en vigueur le 1er septembre 2023. Elle sera conclue pour une durée de 6 ans et pourra être renouvelée expressément d'un commun accord entre les parties.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve la convention d'utilisation du complexe sportif
- Autorise Madame le Maire à signer l'ensemble des documents afférents.

Copie certifiée conforme.

Nombre de voix pour : 10

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Résultat : adoptée

À Cezay, le vendredi 16 juin 2023

Le Maire, Marie-Thérèse GIRY

La Secrétaire, Aurélie THOMAS

MONTBRISON

Date de reception de l'AR: 22/06/2023

042-214200354-DE_007_2023-DE